



Flash info

Mieux vous servir

N° 84 du 30 Novembre 2012

Bulletin d'information des agents de la cnss

Elections des délégués du personnel

C'est en février 2013

L'élection des délégués du personnel aura lieu le 21 février 2013. Ainsi en ont décidé la Direction Générale et les représentants de tous les syndicats de la CNSS, notamment le SYNA-CNSS, le SYP-CNSS, le SYPRO-H-CNSS, HIPPOCRATE et SNICH-CNSS. C'était au cours des concertations qui ont eu lieu les 15 et 21 novembre 2012, lesquelles ont permis d'aboutir à un consensus sur le calendrier de cette élection. Il s'agit d'un processus électoral articulé sur un chronogramme établi comme suit :

- 21 décembre 2012, appel à candidatures ;
- 04 février 2013, date limite de dépôt des candidatures ;
- 11 février 2013, affichages des listes ;
- 21 février 2013, élections des délégués à Libreville et l'intérieur du pays.



Le DRH, Eric Epié (au centre) entouré de Mme Théodora Aléka de la DAJA, de M. Cyprien Ibinga Conseiller DG et ses collaborateurs de la DRH, MM. Aboghé Obame et de Clavery Missoua...

Le vote devrait se dérouler concomitamment à Libreville et à l'intérieur du pays. Une proposition du protocole d'accord élaborée par la DRH, fixant les modalités et les conditions de l'élection

(composition des collèges électoraux, conditions pour être électeur, conditions d'éligibilité, mode de scrutin, attribution des sièges, composition et attribution des bureaux de vote, etc.), a été soumise aux syndicats pour appréciation en attendant de l'examiner de concert avec l'Employeur.

M. Eric Epié, qui présidait ces réunions a rassuré les partenaires sociaux de « **la disponibilité et de l'engagement des services, pour d'éventuelles sollicitations dans la bonne compréhension des mécanismes de celle-ci, afin de minimiser les risques de contentieux** ».

Rappelons que le mandat des Délégués du Personnel de la CNSS était arrivé à échéance depuis le 28 novembre 2011

pour les établissements de Libreville et le 06 mars 2012 pour ceux de l'intérieur du pays. Il a fallu par conséquent et après avis de l'Inspection Départementale du Travail de Libreville, proroger ce mandat jusqu'à la fin du mois de juin 2012. Selon la DRH, le retard accusé par les acteurs concernés dans la mise en œuvre du processus du désengagement de la CNSS de son volet hospitalier, conformément au décret n°1492/PR/MTEPS du 29 décembre 2011, en est la cause principale. Toutefois, eu égard à ce calendrier, il appa-



... au cours d'une séance de travail avec les délégués du personnel.

rait clairement que la CNSS s'atèle à la régularisation de cette situation anachronique des délégués du personnel qui, il faut le reconnaître commençait à gêner la Direction Générale.

Le chef du personnel de la PMSGA installé



Le nouveau Chef du personnel de la PMSGA, M. Joseph Faustin Bounan'ha, a pris officiellement ses fonctions le 07 novembre 2012 dernier. C'était à l'occasion de la cérémonie d'installation circonstancielle présidée par le Secrétaire Général, M. Arsène Lessy Mouckandja et à laquelle prenaient également part le Directeur des Ressources Humaines, M. Eric Epié, le Directeur de ladite structure sanitaire, M. Edgar Ndong Assapi, et l'ensemble du personnel de la PMSGA. Monsieur Bounan'ha vient ainsi occuper le poste laissé vacant par Feu Alain Martin Ndong Meye disparu un mois auparavant. Le défunt a d'ailleurs reçu les hommages mérités de M. Eric Epié, qui a, dans son propos, reconnu en lui un « **collaborateur fidèle** ».

Ensuite, l'intervenant a retracé brièvement le parcours professionnel du nouveau chef du personnel en qui, il lui a été donné d'apprécier les qualités indéniables de disponibilité, d'abnégation et de discipline au travail. Qualités qui ont motivé le choix de la hiérarchie sur sa personne. Tout en réitérant ses chaleureuses félicitations au promu, il a exhorté le personnel de la PMSGA à bien accompagner ce dernier dans l'accomplissement de ses nouvelles responsabilités.

Le nouveau chef du personnel, dernier intervenant, s'est félicité de ce que la hiérarchie ait choisi sa « **modeste**

personne » pour occuper une fonction aussi délicate qu'exaltante. Il a promis de travailler en parfaite harmonie avec le personnel de cette entité sanitaire, et dans l'esprit des recommandations et instructions de la Direction Générale.

